

## PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Procès-verbal d'une séance régulière du Comité consultatif en Environnement de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, tenue le 28 février 2022, à 19h au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0.

Sont présents via ZOOM : messieurs Sylvain Harvey, Joël Mercier ainsi que mesdames, Julie Marc-Aurèle, Ginette Grenier et Stéphanie Duchesne.

Est également présent : monsieur Mathieu Langlois, directeur du service de l'Environnement, ce dernier agissant à titre de personne ressource et secrétaire.

Est absente: Caroline Desrosiers et Serge Pronovost

À 19h05, le vice-président déclare la séance ouverte.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Le point 3 (adoption du procès-verbal du 29 novembre 2021) est retiré en raison de la présence d'un seul membre du CCE qui participait à la séance du 29 novembre. Ce point sera remis à la séance du 28 mars 2022.

Plusieurs modifications sont apportées à l'ordre des sujets de l'ordre du jour.

Il est proposé par Julie Marc-Aurèle, appuyé par Stéphanie Duchesne et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Brève présentation des membres du CCE
3. Nomination d'un.e président.e du CCE
4. Paiement des membres – transfert bancaire
5. Suivis
  - 5.1 Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments
  - 5.2 Dragage Irénée Benoît – suivi du dossier et mise à jour
6. Dérogations mineures / projets de lotissement / réglementation
  - 6.1 Modification 1004 – permis et certificats
7. Affaires nouvelles
  - 7.1 Plan de travail préliminaire 2022 – service de l'Environnement
  - 7.2 Acquisition du 29 chemin des Chênes
8. Varia
  - 8.1 Bénévolat corvée de nettoyage fin avril et journée de l'arbre mi-mai
9. Dépôt de documents

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 2. Brève présentation des membres du CCE

Les nouveaux membres se présentent un à la suite de l'autre.

### 3. Nomination d'un.e président.e du CCE

Le secrétaire présente les devoirs liés au rôle du président ou de la présidente du CCE.

Il est proposé par Stéphanie Duchesne, appuyé par Joël Mercier et résolu à l'unanimité de nommer Ginette Grenier en tant que nouvelle présidente du CCE, et ce, jusqu'à la fin de son mandat en décembre 2023.

La décision est basée sur l'ancienneté de Mme Grenier au CCE et de sa bonne maîtrise du fonctionnement interne du comité.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4. Paiement des membres – transfert bancaire**

Le secrétaire indique qu'il serait plus simple, efficace et efficient si les paiements des membres du CCE se ferait par transferts bancaires au lieu d'envoi de chèques par la poste.

Les membres du CCE approuvent le mode de paiement proposé. Par conséquent, les adresses courriel seront transmises au responsable des paiements. Néanmoins, le secrétaire doit transmettre la demande au seul membre non élu absent soit M. Serge Pronovost afin de connaître son choix.

#### **5. Suivis**

##### **5.1 Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB)**

Le secrétaire explique l'obligation de la municipalité de procéder à l'affichage des restrictions à la navigation découlant du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB). Il indique également que l'affichage d'autres messages informatifs ne peut être jumelé à des bouées. Il est toutefois possible de la faire sur des pancartes routières.

À la suite des discussions, les membres du CCE recommandent qu'un affichage minimal soit fait aux entrées de la municipalité ainsi qu'au centre communautaire, à l'hôtel de ville et à la station de lavage en ce qui a trait aux restrictions liées à l'annexe 3 du règlement (interdiction de moteurs à essence et autorisation de moteurs électriques de 7,5 KW maximum).

Les membres recommandent également que des bouées de restriction soient en plus implantées sur les lacs visés par l'annexe 6 (10Km/h maximum).

D'autres part, M. Joël Mercier propose de faire l'envoi d'un livret informatif de la réglementation du RRVUB à l'ensemble des riverains par l'entremise de l'envoi du compte de taxes. Les membres du CCE indiquent également que la réglementation devrait être annoncée via l'infolettre de la municipalité.

Les membres du CCE désirent également rappeler l'importance de faire la promotion de la station de lavage. Le secrétaire mentionne qu'à ce sujet, un livret est attendu de la part du CRE Laurentides et ce dernier pourra être distribuer cet été. Ginette Grenier propose qu'un signet soit créé et distribué dans les immeubles publics ainsi qu'aux principaux commerces de la municipalité. Un point sera mis à l'ordre du jour comme suivi à la séance de mars.

##### **5.2 Dragage Irénée Benoît – suivi du dossier**

Une présentation des grandes lignes des impacts sociaux et environnementaux potentiels liés au projet est présenté par le secrétaire. L'étude technico-économique de la firme Englobe est également discutée.

M. Sylvain Harvey mentionne qu'un dragage du canal de l'île avait déjà été réalisé il y a 15 ans. Le secrétaire mentionne qu'il procèdera à une recherche des informations sur ce projet antérieur mais que pour l'instant aucun document n'a été retrouvé.

À la suite des discussions, les membres du CCE mentionne que les informations disponibles au dossier ne sont pas assez approfondies afin de permettre une recommandation éclairée. À cet effet, les membres du CCE recommandent les actions suivantes :

- Sonder et préciser les préoccupations des citoyens concernés.
- Évaluer les risques environnementaux liés au statu quo
- Évaluer les risques environnementaux liés aux travaux
- Faire évaluer la problématique d'érosion et proposer des solutions d'atténuation de l'apport en sédiment en provenance du ruisseau Loiselle ou en amont de celui-ci
- Effectuer les recherches nécessaires concernant les travaux réalisés il y a 15 ans et en faire l'analyse détaillée.

Le rapport de la firme Englobe permet de réaliser que les coûts des travaux seront élevés. Néanmoins, de grandes incertitudes demeurent quant à l'évaluation des coûts des travaux, notamment concernant l'aménagement et la remise en état des lieux ainsi que l'aménagement conforme d'un site d'entreposage et de séchage des sédiments excavés et leur disposition finale. De plus, aucune information n'est indiquée au rapport en ce qui a trait à la durée des travaux en lien avec les scénarios.

Stéphanie Duchesne mentionne qu'il semble y avoir un dédoublement des frais estimés quant à la préparation de la demande aux ministères puisque des frais sont estimés au tableau 3 ainsi qu'au tableau 1.

## **6. Dérogations mineures / projets de lotissement / réglementation**

- 6.1** Modification 1004 – permis et certificats
- Les membres du CCE se questionnent sur les raisons de la notion « en voie d'obtenir » de l'article 7 du projet de modifications du règlement 1004. Il est recommandé de retirer cette notion puisqu'elle porte à confusion et que la résolution du conseil d'accepter ou non une demande doit porter sur des demandes complètes ayant obtenu l'aval des paliers de gouvernements supérieurs.
- Retirer l'article 4 modifiant l'article 44 étant donné que le propriétaire est imputable des travaux faits sur sa propriété et non « la personne qui souhaite réaliser les travaux ». Le mot « propriétaire » devrait donc être maintenu.
- Joël Mercier indique qu'il n'a pu accéder à l'article 51 original et en vigueur au règlement 1004 par l'entremise du site internet de la municipalité. Le secrétaire va faire les vérifications nécessaires et remédier à cette problématique.
- Ginette Grenier mentionne que les noms de règlements devraient être en italique afin de mieux les repérer.
- Les membres du CCE recommandent de modifier la présentation usuelle des modifications à la réglementation car il est difficile de bien saisir les changements apportés sans aller consulter les dispositions visées du règlement en vigueur.

## **7. Affaires nouvelles**

- 7.1** Plan de travail préliminaire 2022 – service de l'environnement
- Le secrétaire présente le plan de travail en cours pour l'année 2022 aux membres du CCE. Le secrétaire indique qu'il serait efficace et efficient que les actions et sujets traités au CCE tirent leurs sources des actions proposées au plan de travail.
- Les membres du CCE recommandent qu'un suivi des actions du plan de travail 2021 soit présenté à la prochaine séance et que ce suivi soit également fait en fin de chaque année. Le secrétaire s'engage à faire le suivi.
- 7.2** Acquisition du 29 chemin des Chênes
- Ce point est reporté à la prochaine séance en raison de l'épuisement du temps de la présente séance.

## **8. Varia**

- 8.1** Bénévolat corvée de nettoyage fin avril et journée de l'arbre mi-mai
- Ce point est reporté à la prochaine séance en raison de l'épuisement du temps de la présente séance.

## **9. Dépôt de documents**

**10. Levée de la séance**

La présidente déclare la séance levée à 22 :00, le tout proposé par Stéphanie Duchesne et secondé par Julie Marc-Aurèle.

**Tableau des suivis**

Présenter le livret sur la station de lavage du CRE Laurentides lorsque disponible	M. Langlois
Présenter les statistiques sur l'avancement du remplacement des puisards	M. Langlois
Effectuer les recherches sur les travaux de dragage antérieurs et présenter les résultats	M. Langlois
Suivi du budget disponible pour le fonds verts	M. Langlois
Transmettre la politique environnementale et mettre à l'ordre du jour	M. Langlois
Calendrier CCE à préparer et envoyer	M. Langlois

Ginette Grenier  
Présidente

Mathieu Langlois  
Directeur du service de l'Environnement